



LIMINAIRE AU CHSCT DU VAUCLUSE du 14 septembre 2020

Monsieur le Président,

La période estivale terminée, nous sommes entrés dans une nouvelle phase, qui n'a rien à envier à la précédente dans le domaine des incertitudes.

Il semblerait qu'un certain relâchement vis-à-vis des mesures de protection contre la propagation de la covid-19, se soit fait jour.

Il faut bien souligner, tout en mesurant les inconnues entourant ce virus, que les discours scientifiques et politiques souvent variables quand ils ne sont pas contradictoires, tout comme les attermolements décisionnels, n'arrangent rien. L'acceptabilité des mesures de protection préconisées est loin d'être avérée. De plus, les complotistes de tout bord s'en donnent à cœur joie et les accents mis sur le «tout sécuritaire» au détriment d'un discours rassurant sur l'importance des libertés publiques leur ouvrent une voie royale. Les élans de solidarité qui avaient marqué le début et le cours de la pandémie, notamment durant le confinement, ont été rangés aux oubliettes de l'individualisme et du chacun pour soi. L'épidémie circule à nouveau activement en France, en particulier dans notre région, rebondit dans d'autres pays qui avaient été plus ou moins épargnés, poursuit ses ravages dans de nombreux autres, dans lesquels par ailleurs les responsables politiques décisionnaires se sont montrés pour le moins inconsistants, voire irresponsables.

Rien ne semble indiquer une prise de conscience globale et une volonté de changements profonds, tant en matière économique que sur les enjeux climatiques de la part des responsables politiques.

La gestion, souvent catastrophique et pour le moins erratique, de la pandémie de la covid-19 a par ailleurs et en quelque sorte, libéré ou amplifié les tendances liberticides et sécuritaires dans de nombreux pays. Les droits humains sont trop souvent tout aussi solubles que le dérèglement climatique dans l'économie.

Du point de vue économique, le plan de relance du gouvernement fait la part belle aux exonérations fiscales et sociales en faveur des entreprises, sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée en retour, comme d'habitude. De plus, elles ne répondent souvent pas aux entreprises les plus en difficultés, ce qui engendrera des dépôts de bilan et des licenciements importants. Certes, l'exécutif tente également de protéger les salariés en poursuivant la mise en œuvre du chômage partiel. Il n'est pas certain cependant que le plan de relance dont l'ensemble des éléments seront connus dans le cadre de la présentation des premières pistes de la loi de finances pour 2021 soit de nature à répondre aux urgences du moment.

D'autres choix politiques sont possibles. Car c'est bien d'un changement radical dont a besoin le pays et plus largement l'Europe en matière économique et sociale.

Dans ce contexte SOLIDAIRES Finances n'aura de cesse de développer ses propres analyses et arguments avec bien d'autres, afin d'imaginer ce que pourrait être un autre avenir pour le plus grand nombre et une autre société, meilleure et plus juste.

A peine sortis du dé-confinement, on assiste à une volonté d'accélération des réformes. Alors que la crise aurait dû entraîner une pause dans la déclinaison de la Loi de transformation de l'action publique ainsi que dans les réformes au sein de notre Ministère afin d'instaurer de vrais débats autour de la question du Service public et de son organisation, le choix de nos responsables politiques et administratifs en charge de ces questions ne laissent que peu de perspectives de changement. Le démantèlement de nos administrations se poursuit avec par exemple le transfert total des recettes fiscales de la DGDDI y compris la TICPE.

La poursuite des réunions ministérielles sur les lignes directrices de gestion à un rythme effréné, pour leur mise en application dès 2020 ne laisse que peu de place au débat contradictoire et technique que les organisations syndicales portent. Il en est de même à la DGFIP avec le retour en force du NRP et de la démétropolisation avec un calendrier inchangé malgré la crise sanitaire.

L'action sociale demeure toujours la cible du Ministère. La crise du Covid 19 a affecté la fréquentation de la restauration collective et les colonies. Elle ne doit pas constituer un nouvel alibi pour justifier la stratégie de désengagement.

Dans le cadre de l'ordre du jour de la présente séance, nous aurons à coeur d'examiner les modalités d'exercice des missions, pour tenir compte des nouvelles consignes sanitaires et d'exiger l'intégration du risque pandémique dans le DUERP-PAP (dont le principe a été maintes fois annoncé et sans cesse reporté) : dans ce cadre, nous vous demandons un protocole clair, net et précis, connu et compris de tous. Nous vous joignons à ce titre le courrier adressé par Solidaires Finances Publiques 84 au DDFiP de Vaucluse le 7 septembre dernier pour annexion au PV du présent CHSCT.

Nous vous rappelons notre farouche opposition au principe du jour de carence. Ce dernier est néfaste et contre-productif en matière de protection des agents eux-mêmes, comme de leurs collègues. En effet, il arrive que des agents viennent travailler malades pour ne pas perdre un jour de rémunération. Pour Solidaires, le jour de carence doit être abrogé.

Nous aurons à coeur d'évoquer le télétravail qui est un enjeu crucial dans la période. Le Secrétariat général veut avancer rapidement sur le sujet et obtenir un accord de la part des organisations syndicales, mais cela ne pourra pas se faire à n'importe quel prix. Le risque étant que de droit nouveau il ne devienne une roue de secours pour situation sanitaire délicate et ceci à moindre coût.

Nous aurons à coeur de connaître les modalités de mise à disposition de tout le matériel de protection nécessaire en faveur des agents, notamment de connaître le stock et les clés de répartition en interne des masques alternatifs et chirurgicaux dans la direction, pour une meilleure efficacité et une plus grande transparence.

En ces temps difficiles, Solidaires Finances exigera en toute circonstance que l'humain soit placé au cœur des problématiques d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, afin que le préventif demeure la priorité, que la prise en compte des conditions de vie au travail devienne l'essentiel.